DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 312 m².

NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Document Provisoire

34 Grande Rue - 14123 Fleury sur Orne

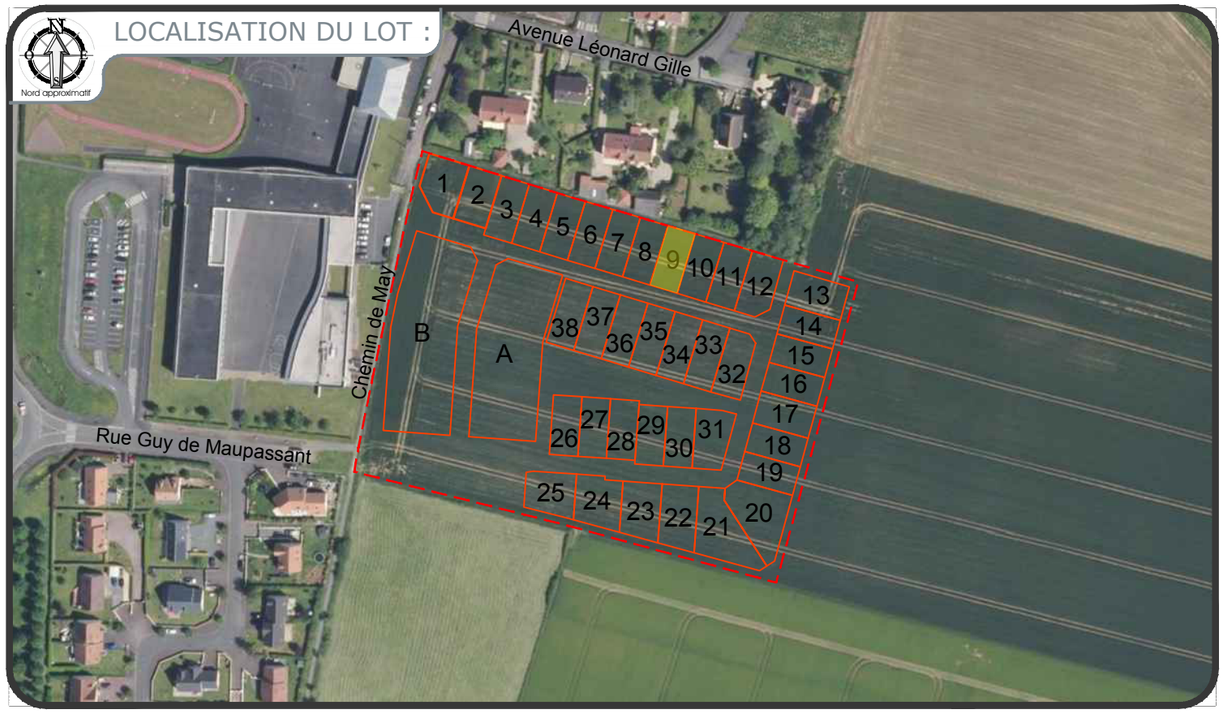
TEL : 02.31.38.94.94 **MAIL : terrains@foncim.fr**

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Lotissement "Les Floralies"

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE MAY

LOT n° 9	Permis d'aménager n° PA01462324 D0001 accordé le 29 Octobre 2024	
	Réalisé le 19.12.2024	Mis à jour le : 05.02.2025
	Cadastre : ZS n°22p Surface Terrain : ± 312 m² Surface de plancher max : 170 m²	



PLAN DE COMMERCIALISATION

02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

PONT-L'EVEQUE • Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Evêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

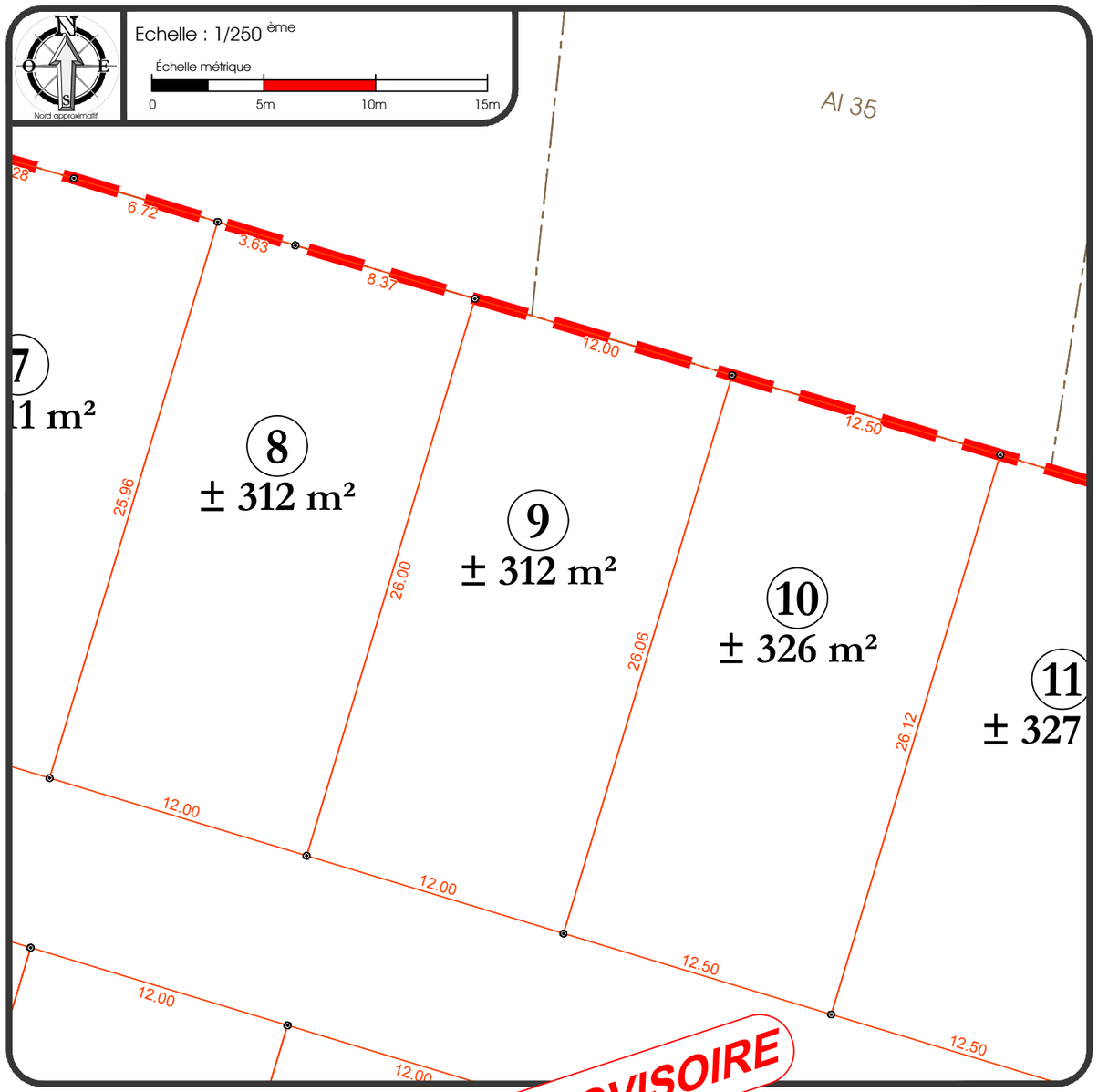
FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

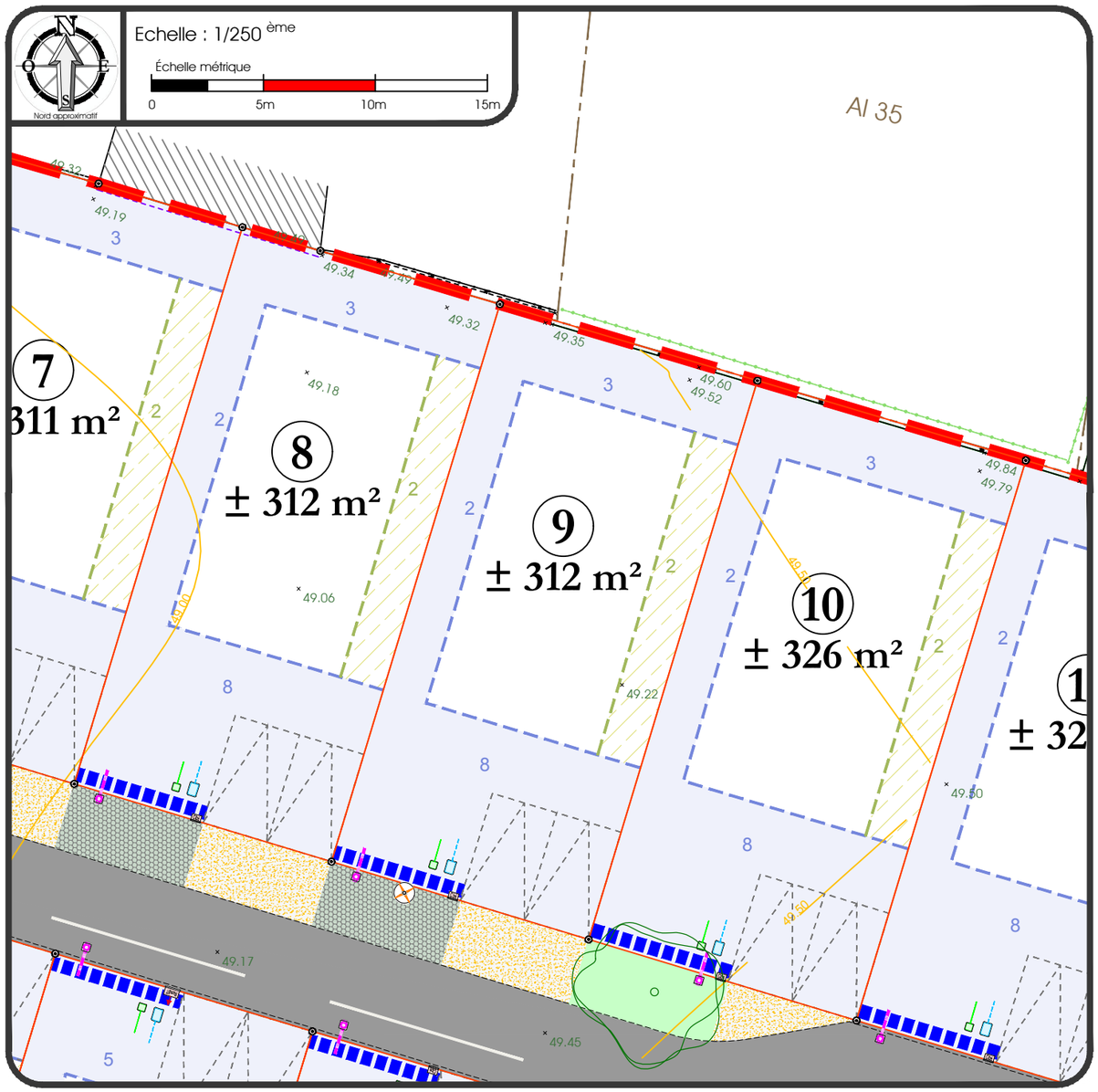
ARGENTAN Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR76442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Dossier n° : 1744-17

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	19.12.2024	JoH





LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- (#) Numéro du lot
- ± m² Surface du terrain non garantie
- ZS 22p Référence cadastrale
- -10.05- Cote parcellaire (en mètres)
 . Les cotes périmètriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- 5 Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres) Carports autorisés sur les emplacements de stationnement non clos
- 2m Construction en limite sinon en recul et cote de recul de 2m minimum
- Servitude de passage de réseaux
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes (6m x 5m minimum) (Cf. art 12 du PA10.a)
- Clôture type 1 : Obligation de construction d'un muret de clôture privatif (Cf. art 11.4 du PA10.a) à la charge de l'acquéreur
- Clôture type 2 : Obligation de plantation d'une haie + clôture rigide éventuelle (Cf. art 11.4 du PA10.a) à la charge de l'acquéreur
- Clôture type 3 : Obligation de maintien et d'entretien d'une haie bocagère par les acquéreurs Plantée par le lotisseur

- -10.05- Cote parcellaire (en mètres)
 . Les cotes périmètriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé
 . Les repères seront mis à jour après bornage du lot.
- 65.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- 12.50 Courbes de niveaux du terrain avant aménagement du lotisseur

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

. Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Voirie
- Accès aux lots et placettes - Revêtement différencié
- Cheminement piéton - Revêtement différencié
- Aire de stationnement - Revêtement minéral drainant
- chemin enherbé
- Espaces verts engazonnés
- Haies bocagères plantées par le lotisseur sur les espaces communs
- Arbres plantés par le lotisseur
- Candélabres
- PI Poteau Incendie

LEGENDE BRANCHEMENTS

. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Boite de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique réalisé en Janvier 2018.